



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'utilité publique, de la concertation
et de l'environnement
Section Environnement et Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 02 février 2016, il sera procédé à une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général du projet "Cap Horizon", à Vitrolles, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune que ce projet induit.

A été désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire: Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales – Consultant développement local, retraité, et nommé, en qualité de suppléant: Monsieur José RIZO, Ingénieur EDF, retraité.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vitrolles, pendant une durée de trente-deux jours consécutifs, du mardi 23 février au vendredi 25 mars 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

A titre complémentaire, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées à l'adresse suivante: <http://www.agglo-paysdaix.fr/amenagement-habitat/cap-horizon.html>

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de Vitrolles, siège de l'enquête.

Les observations écrites et orales seront également reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard GUEDJ - et en cas d'empêchement de ce dernier, par Monsieur José RIZO, suppléant - qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:

**En mairie de Vitrolles – Direction de la Vie citoyenne et du Développement urbain -Bâtiment Azuréen –
Arcade des Citeaux – 13127 Vitrolles:**

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - le mardi 23 février 2016 | de 9h00 à 12h00 |
| - le mercredi 02 mars 2016 | de 14h00 à 17h00 |
| - le jeudi 10 mars 2016 | de 9h00 à 12h00 |
| - le jeudi 17 mars 2016 | de 9h00 à 12h00 |
| - le vendredi 25 mars 2016 | de 14h00 à 17h00 |

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône - D.C.L.U.P.E-Bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement – Porte 405 -Place Félix Baret - CS 30001 - 13282 MARSEILLE cedex 06.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an dans le lieu précité ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.f>.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet sera approuvée par une délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La personne responsable du projet est le Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Contact: Mme Sophie TREGLIA – Tel. 04.42.93.85.08).

A Marseille, le 02 février 2016

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Concertation et Environnement